

**Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal
du vendredi 30 juin 2017**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 30 juin 2017 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Claudine SAINT-GAUDENS, Gérard PAVOT (à partir de 20h.31), Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Dominique SUTTER (à partir de 20h.24), Sylvie QUENETTE, Sabrina GASPARD, Aline LOUET, Christian BERTELLE, Pascal BOIS, Thibaut COLLAS et Fabienne BIZERAY.

Ont délégué leur droit de vote :

Michel FRANÇAIX, représenté David LAZARUS
Bruno LUZI, représenté par Patrice GOUIN
Olivier KRYSIAK, représenté par Marie-France SERRA
Christelle DOUAY, représentée par Marc VIRION
Guillaume NICASTRO, représenté par Doriane FRAYER
Rachel ALIART, représentée par Pascal BOIS
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absents :

Gérard PAVOT, (jusqu'à 20h.31)
Dominique SUTTER (jusqu'à 20h.24)
Gilles VIGNÉ

Assistait en outre à la séance :

Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 15.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (19 présents, 3 absents et 7 pouvoirs, soit 26 votants).

Sabrina GASPARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité (soit 26 voix pour).

Arrivée de Dominique SUTTER à 20h.24,
les votes suivants se feront sur 27 voix.

RAPPORT N°1 : Convention de moyens et d'objectifs avec l'association Baby Foot
Rapporteur : Marc VIRION

Conformément aux dispositions de L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés et son décret d'application du 6 juin 2001,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec l'association BABY FOOTBALL DE CHAMBLY portant sur les saisons sportives 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

Arrivée de Gérard PAVOT à 20h.31,
les votes suivants se feront sur 28 voix.

RAPPORT N°2 : Convention de moyens et d'objectifs avec le FC CHAMBLY
Rapporteur : Marc VIRION

En 2016, une convention d'objectifs et de moyens avec le FC CHAMBLY a été signée pour la saison sportive couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention telle que jointe en annexe, pour la saison à venir, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

RAPPORT N°3 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association Chambly, Histoire et Patrimoine
Rapporteur : David LAZARUS

L'association *Chambly, Histoire et Patrimoine* vient de se créer. Elle a pour objet le recensement et la valorisation du patrimoine historique de la ville de Chambly.

Les statuts de cette nouvelle association prévoient que le conseil municipal soit représenté par deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ DESIGNÉ :
Doriane FRAYER et Marie-France SERRA, en tant que membres titulaires
Maryse URIOT et Guillaume NICASTRO, en tant que membres suppléants

RAPPORT N°4 : Convention ACTES pour la télétransmission des actes administratifs
Rapporteur : David LAZARUS

Depuis 2007, la commune procède à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

A cet effet, une convention précisant les conditions techniques et organisationnelles de la dématérialisation des échanges ainsi que les catégories d'actes qui en sont l'objet a été établie avec les services de l'Etat.

Cette convention devant être renouvelée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

RAPPORT N°5 : Maison des Arts et des Connaissances – Financement d'un poste de coordonnateur par la DRAC

Rapporteur : Chrystelle BERTRAND

Dans le cadre de la réalisation de la Maison des Arts et des Connaissances, la Ville de Chambly devra procéder au recrutement d'un coordonnateur dont les missions seront, d'une part, de travailler en mode projet en amont de la livraison de l'équipement et, d'autre part, de coordonner les différentes activités de la structure, d'animer la médiathèque et d'organiser le développement du réseau de lecture publique sur le territoire.

Ce poste est susceptible d'être financé par la DRAC.

Afin de pouvoir bénéficier de ce financement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le recrutement d'un coordonnateur culturel ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la DRAC pour ce poste.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote des comptes administratifs se déroule sans la présence du maire. Marie-France SERRA assure la présidence de la séance pour le vote des trois comptes administratifs. Les votes suivants se feront donc sur 27 voix.

RAPPORT N°6 : Compte administratif de la commune – exercice 2016

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2016 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES 001	RECETTES 002		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3.271.106,01	2.947.121,21	- 323.984,80	-393.553,96		- 717.538,76	1.784.300,00	746.679,00
FONCTIONNEMENT	12.201.099,02	13.474.933,04	1.273.834,02		3.272.326,83	4.546.160,85		
TOTAL CUMULE	15.472.205,03	16.422.054,25	949.849,22			3.828.622,09	1.784.300,00	746.679,00

RAPPORT N°7 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2016
Rapporteur : Marie-France SERRA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le compte administratif 2016 du service de l'assainissement dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	44.228,51	121.976,83	77.748,32	- 87.788,20		- 10.039,88	6.430,00	11.989,00
FONCTIONNEMENT	845.904,78	378.379,36	- 467.525,42		1.443.562,98	976.037,56		
TOTAL CUMULE	890.133,29	500.356,19	- 389.777,10			965.997,68		

RAPPORT N°8 : Compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2016
Rapporteur : Marie-France SERRA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le compte administratif 2016 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5.393.317,67	5.059.304,04	- 334.013,63			- 65.662,97		
FONCTIONNEMENT	5.393.317,67	5.393.317,67	0,00			- 298.384,58		
TOTAL CUMULE	10.786.635,24	10.452.621,71	- 334.013,63			- 364.047,55		

*Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.
Les votes suivants se font sur 28 voix.*

RAPPORT N°9 : Compte de gestion de la commune – exercice 2016
Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2016 étant conforme aux résultats du compte administratif 2016 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2016.

RAPPORT N°10 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2016 et ses résultats correspondent à ceux du compte administratif 2016 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016.

RAPPORT N°11 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2016 et ses résultats correspondent à ceux du compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2016.

RAPPORT N°12 : Affectation du résultat- Budget principal de la commune - Exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 13 avril 2017, le conseil municipal a approuvé la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2016 et des restes à réaliser.

Compte-tenu de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ DECIDE d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :
 - 1.755.160,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 2.791.000,85 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°13 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 13 avril 2017, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 ainsi que les restes à réaliser.

Compte-tenu de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ DECIDE d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- 4.500,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
- 971.537,56 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

Rapport n°14 : Affectation du résultat du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 13 avril 2016, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016.

Compte-tenu de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ DECIDE d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- - 65.662,97 € au c/ 001 « RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE »
- - 298.384,58 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°15 : Fixation des tarifs 2018 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)

Rapporteur : David LAZARUS

Concernant les tarifs applicables en matière de T.L.P.E., il appartient aux collectivités de les fixer par délibération conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et dans la limite des tarifs plafonds, avant le 1^{er} juillet d'une année pour application l'année suivante.

Pour l'exercice 2018, le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. est de + 0,6 % (source INSEE).

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

❖ FIXE à 15,50 € / m² le tarif de la T.L.P.E. pour l'année 2018.

RAPPORT N°16: Actualisation des tarifs funéraires

Rapporteur : Rafaël DA SILVA

Des cases de columbariums supplémentaires ont été aménagées récemment au cimetière.

Cette opération, qui permet une diversification de l'offre au jardin du souvenir, constitue l'occasion de procéder à une actualisation des tarifs funéraires par le biais d'une harmonisation des durées de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

❖ APPROUVE les tarifs suivants :

TARIFS PROPOSÉS	
CATEGORIES	TARIFS
Concession 15 ans	123,00 €
Concession 30 ans	271,00 €
Concession 50 ans	488,00 €
Columbarium 15 ans	360,00 €

Columbarium 30 ans	720,00 €
Columbarium 50 ans	1.200,00 €
Cavurne 15 ans	189,00 €
Cavurne 30 ans	378,00 €
Cavurne 50 ans	630 €
Caveau provisoire	50,00 € les 30 1 ^{ers} jours + 13,00 € par jours supplémentaires
Caveau provisoire	50,00 € les 30 1 ^{ers} jours + 13,00 € par jours supplémentaires
Inhumation	25,25 €
Exhumation	Gratuit
Ouverture de caveau	26,25 €
Taxe de superposition	26,25 €
Cavurne Provisoire	30,00€ les 30 1ers jours + 10,00€ par jours supplémentaires
Taxe de dépôt d'urne	24,25 €
Vacation forfaitaire de police	24,67

RAPPORT N°17 : Demande de subvention à l'Etat pour l'organisation du « village de sécurité routière »
Rapporteur : Doriane FRAYER

Depuis 2015, la Ville de Chambly a renforcé les actions d'information et de prévention en faveur de la sécurité routière en menant des actions de formation et de sensibilisation à destination des enfants, des adolescents et des adultes.

Ainsi, en septembre prochain, le Service Jeunesse organise un « village de prévention routière » avec l'objectif d'inciter les jeunes et les automobilistes de tout âge à mieux respecter les règles du code de la route en les informant et en les responsabilisant sur leur comportement. Cette journée sera précédée d'un mois de sensibilisation à la sécurité routière pour les jeunes pratiquant le deux roues, avec des ateliers et des actions de prévention menées notamment par la Police municipale.

Afin que ce projet puisse recevoir un financement par l'Etat dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDSAR),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le projet présenté ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

RAPPORT N°18:Convention relative à l'action des collectivités territoriales en faveur des salles de spectacles cinématographiques, dans le cadre de la loi Sueur

Rapporteur : David LAZARUS

La loi n°92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques, dite « loi Sueur » autorise le financement d'entreprises exploitant des cinémas. Lors du développement du complexe cinématographique situé

dans la ZAC Porte Sud de l'Oise, la ville de Chambly a proposé à la société Megarama d'accompagner son développement par le versement d'une aide.

Les modalités liées à cette aide sont précisées dans une convention entre la Ville et Megarama.

Afin de permettre son versement sur l'exercice 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORT N°19: Acquisition d'une parcelle sur la berge de l'Esches

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre du projet d'aménagement des berges de l'Esches, la commune souhaite procéder à l'acquisition à l'amiable et à l'euro symbolique d'un terrain de 38 m², issu de la parcelle cadastrée AD n° 6 appartenant aux Consorts DUWICQUET.

Au regard du montant d'acquisition, il n'est pas nécessaire de saisir les services de France Domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'acquisition de ce terrain ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte correspondant.

RAPPORT N°20: Acquisition d'une parcelle rue Saint Aubin

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune souhaite procéder à l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AD n° 199 (lot 2) d'une superficie de 340 m², appartenant à Monsieur Jean BERGERON et Madame Béatrice ECHELARD, pour un montant de 82.000 €.

Au regard du montant d'acquisition, il n'est pas nécessaire de saisir les services de France Domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'acquisition de ce terrain ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte correspondant.

RAPPORT N°21 : Convention avec le Département de l'Oise pour l'entretien de la RD 1001

Rapporteur : Marc VIRION

La municipalité a installé une clôture grillagée habillée de brise-vue le long de la RD 1001, en face du terrain d'honneur du stade de football du Mesnil-Saint-Martin afin d'empêcher les stationnements dangereux lors des matchs.

Le terrain concerné appartenant au Département, la Commune s'est engagée, d'une part, à entretenir les espaces verts et les arbres situés entre la clôture et le terrain de football et, d'autre part, à garantir l'accessibilité de tous les ouvrages sur ce site.

Par délibération en date du 26 mai 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Département une convention afin de déterminer ces conditions d'entretien et d'accès.

Une autre convention ayant le même objet a été ultérieurement rédigé par les services du Département,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département.

RAPPORT N°22 : Convention avec le Département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs

Rapporteur : David LAZARUS

Le Département de l'Oise a conclu un marché de location, d'installation et d'entretien de mobilier urbain en vue de mettre à la disposition des communes qui le souhaitent des abris-voyageurs sur le réseau départemental de transport.

En vue de préciser le cadre juridique et financier de la poursuite de cette action, le Département doit obtenir des communes concernées une délégation de compétence sur le fondement de l'article L.1111-8 du code général des collectivités territoriales afin de gérer directement le domaine public communal sur lequel sera implanté les abris-voyageurs, à savoir pour Chambly, avenue de Verdun et devant le collège Jacques Prévert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de l'Oise une convention ayant pour objet, d'une part, de préciser les conditions dans lesquelles la commune délègue sa compétence au Département en matière de gestion du domaine public communal et, d'autre part, de fixer les modalités d'intervention des parties prenantes pour l'installation de ces abris.

RAPPORT N°23 : Avenant à la convention relative à la rétrocession des équipements et des espaces communs du Clos Fleuri

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération en date du 29 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la rétrocession à la commune des espaces communs et des réseaux divers du Clos Fleuri et a autorisé Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession et à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'additif à la convention de rétrocession du Clos fleur dont l'objet est l'intégration à l'ensemble des rétrocessions d'une passerelle, d'un pont routier et le déplacement du bassin d'orage.

RAPPORT N°24 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la réalisation d'un entrepôt de stationnement pour les chars du Bois-Hourdy sur les parcelles AP n° 236 et 237, il est nécessaire de procéder à la démolition d'un bâtiment vétuste d'environ 23m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer la demande de permis de démolir correspondante.

RAPPORT N°25 : Autorisation de dépôt d'un permis de construire

Rapporteur : Marie-France SERRA

Afin de réaliser l'entrepôt nécessaire au stationnement des chars du Bois Hourdy,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer la demande de permis de construire correspondante.

RAPPORT N°26 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : David LAZARUS

En vue de régulariser la situation des emplois d'animateurs de l'opération estivale CHAMBLY PLAYA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la création des postes non permanents suivants :
 - 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps non complet, soit 32 heures hebdomadaires
 - 6 adjoints d'animation à temps non complet, soit 32 heures hebdomadaires
- ❖ DIT QUE le tableau des effectifs est modifié de la façon suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		39
Attaché principal	A	2
Attaché	A	6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1
Rédacteur	B	4
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	12
Adjoint administratif	C	10
FILIERE ANIMATION		11
Animateur	B	3
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint d'animation	C	7
FILIERE CULTURELLE		6
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint du patrimoine	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		17
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	5
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	9
ATSEM principal 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		4
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1
Brigadier-chef principal	C	1
Brigadier	C	2
FILIERE SPORTIVE		2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	B	2

FILIERE TECHNIQUE		63
Ingénieur principal	A	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Technicien	B	2
Agent de maîtrise principal	C	2
Agent de maîtrise	C	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	10
Adjoint technique	C	31
Adjoint technique TNC 80%	C	9
Adjoint technique TNC 70%	C	1
Adjoint technique TNC 50%	C	2
TOTAL TOUTES FILIERES		143
AUTRES EMPLOIS :		2
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
Directeur de Cabinet	A	1
Rédacteur	B	1
Technicien	B	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint d'animation	C	6
Contrats d'apprentissage		5
Emplois d'avenir		10

- ❖ **FIXE** les rémunérations des personnels saisonniers recrutés au titre de CHAMBLY PLAYA comme suit :

QUALIFICATION	Grade de référence	ECHELON	INDICE BRUT	TAUX HORAIRE*
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation	1	347	10.05€
Animateur stagiaire	Adjoint d'animation	5	352	10.17€
Animateur diplômé	Adjoint d'animation	10	386	10.94€
Animateur Responsable d'équipe	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	11	471	12.70€

*TAUX indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale

RAPPORT N°27 : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Rapporteur : Patrice GOUIN

Suite aux diverses intrusions ayant eu lieu à l'école Elsa Triolet, il s'avère nécessaire, pour la sécurisation de la structure, de modifier la clôture et le portillon.

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

RAPPORT N°28 : Convention en vue de l'ajout d'un feu au carrefour entre la RD 105 et la bretelle d'accès à la RD 1001 (accès à la parcelle AR n° 9)

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du carrefour entre la RD 105, la ZAE les Pointes et la bretelle d'accès à la RD 1001, la commune envisage d'installer un feu tricolore supplémentaire pour permettre une desserte sécurisée de la zone 1AUc du Plan Local d'Urbanisme, zone à usage d'activités artisanales, industrielles et de service.

Compte-tenu du caractère privé de cette opération, le coût de cette réalisation, soit 15.000 €, sera reversé à la commune par le bénéficiaire à l'origine de la demande.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur à signer la convention correspondante.

Séance levée à 21h.55

Affiché le 4 juillet 2017